

Déclaration liminaire conjointe de l'AFDN, de l'AFTLM et de l'ANPPH

Haut Conseil des Professions Paramédicales

Séance du 15 décembre 2022

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Haut Conseil des Professions Paramédicales,

L'AFDN, l'AFTLM et l'ANPPH réclament depuis plusieurs décennies des évolutions pour les métiers de diététicien (DN), de technicien de laboratoire médical(TLM) et de préparateur en pharmacie (PPH).

Pour renforcer nos rôles et nos missions, et les inscrire dans un cadre réglementaire à la hauteur de nos compétences techniques reconnues au même titre que celles d'autres professions de santé, il est indispensable de :

Mettre à niveau la formation initiale de ces professionnels de santé

Les travaux de réingénierie, suite aux accords du Ségur de la Santé de juillet 2020 et conformément aux accords européens de Bologne en 1999, ont été menés pour une partie des professions de santé, Et ils n'ont même pas débuté pour les diététiciens nutritionnistes (DN) !

Permettez-nous de vous exprimer **notre incompréhension et notre extrême inquiétude** quant à l'avancement de ces dits travaux ceci pour au moins trois raisons :

- **L'absence, malgré les engagements pris lors du Ségur, de démarrage des travaux et des concertations en ce qui concerne les diététiciens nutritionnistes**
- **La non-finalisation des travaux de réingénierie pour les techniciens de laboratoire médical et les préparateurs en pharmacie hospitalière** auxquels ils ont participé et leur attente de diplômes dans des cursus universitaires sur 3 ans enfin reconnus en grade Licence.
- La non reconnaissance légale des diplômes en 3 ans de **Bachelor Universitaire de Technologie Génie biologique parcours « diététique et nutrition » et « biologie médicale et biotechnologie »** (qui remplace les anciens DUT génie biologique) voulue unilatéralement par Mme la ministre Frédérique Vidal : un étudiant diplômé d'un BUT en 2024 ne pourra pas user du titre de diététicien car le BUT n'est pas reconnu par la loi (seul le DUT génie biologique option Diététique et Analyses Biologiques et Biochimiques , qui n'existent plus sous cette dénomination, sont reconnus actuellement) ;

Reconnaitre les préparateurs en pharmacie en qualité d'auxiliaire de santé.

Aussi, à l'heure des dernières évolutions du HCPP en termes de représentativité et d'accueil de nouvelles professions, nous déplorons toutefois que nos collègues préparateur en pharmacie ne soient toujours pas reconnus en qualité d'auxiliaire médical selon le Code de santé publique. Ils sont ainsi exclus de débats importants qui les concernent tous autant que nous tous membres du HCPP.

Reconnaitre le niveau de pratique avancée pour les diététiciens, les techniciens de laboratoire, les préparateurs en pharmacie.

Actuellement réservée aux seuls infirmiers. Le Décret n° 2020-244 du 12 mars 2020 autorise d'autres paramédicaux à pouvoir exercer sous ces fonctions. Il est urgent de penser des parcours universitaires afin de faire évoluer nos professions en toutes complémentarités avec les autres auxiliaires médicaux. Les pratiques avancées sont des moyens efficaces, et qui ont fait leur preuve pour relever des défis qu'engendre la crise actuelle. Les protocoles de coopération, bien que d'excellents laboratoires d'études, ne sont pas suffisants et trop précaires (non pérennes). Par exemple, l'AFDN a travaillé avec Unicancer et l'InterClan des CLCC pour aboutir à un référentiel d'activités et de compétences de pratiques avancées dans le champ de l'onco-hématologie. Nous souhaitons pouvoir discuter d'une mise en œuvre concrète de moyens pour le développement de ces pratiques nouvelles ;

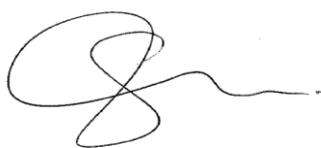
Devons-nous rappeler que nos métiers, diététiciens nutritionnistes (DN), technicien de laboratoire médical (TLM) et préparateurs en pharmacie hospitalière (PPH) sont essentiels en termes de santé publique, de diagnostics, de soins et de maîtrise des dépenses de santé. Le système de santé s'appuie quotidiennement sur leurs compétences. Sans ces professionnels et sans la qualité des prestations et de soins qu'ils offrent, la garantie de sécurité et de continuité des soins ne serait plus assurée. Les activités, qu'elles soient dans l'évolution des besoins de santé des populations, de la technicité, ou en réponse aux besoins et impératifs en situation de crise, comme récemment avec la Covid-19, démontrent que les évolutions du système passent par une nécessaire évolution de ces professionnels ; d'une part par des compétences adaptées et d'autre part par une évolution et même un élargissement du champ de leurs compétences.

Nous avons l'impression, en qualité de représentants de ces professions de santé, d'être complètement exclus des processus de réflexions. Pour preuve, selon l'assemblée des chefs de départements de génie biologique, une note interministérielle (DGESIP, DGSCO, DGOS) serait en cours de signature notamment au ministère de la santé, à propos des professions réglementées de DN, de TLM et de Préparateur en pharmacie aboutissant à la mise en place de deux niveaux de diplômes correspondant à deux niveaux de responsabilités professionnelles. Connaître le contenu de la note interministérielle indiquant l'accès aux métiers réglementés du BUT GB permettrait de rassurer l'ensemble des collaborateurs et professionnels impliqués dans la mise en place du BUT au sein de l'Assemblée des Chefs de Département Génie Biologique. Sachez que nous ne sommes pas favorables à cette position, simpliste et réductrice de nos activités et compétences. Elle n'aurait que pour effet de fracturer nos professions et annoncerait une régression que nous ne pouvons accepter compte tenu des challenges et les évolutions qu'imposent la refonte de notre système de santé.

Et ceci, à l'heure où le système de santé vit une crise profonde, où les nécessaires réformes sont discutées pour préserver ce système, où la politique du gouvernement se doit de répondre aux évolutions des besoins et faire face aux situations pandémiques (devenues récurrentes).

L'AFDN, l'AFTLM et l'ANPPH se tiennent prêtes à travailler sur l'ensemble de ces quatre dossiers pour lesquels des solutions peuvent être proposées dans l'esprit de préservation du système de santé et de son universalité.

Ghislain GRODARD-HUMBERT
Président de l'AFDN



Edwige CAROFF
Présidente de l'AFTLM

Sylvette GARRIGOU
Présidente de l'ANPPH



Didier PRUDENT
Président de l'UIPARM

